



Avis d'enquête publique

Conformément à l'article 7b de la Loi sur la distribution de l'eau (LDE), les Municipalités de Grandson et de Giez, en partenariat avec l'ACRG, soumettent à l'enquête publique du 25 novembre 2023 au 24 décembre 2023, le projet suivant :

– **Construction d'un réservoir interrégional**

Le dossier est déposé aux greffes municipaux des communes territoriales concernées, où il peut être consulté pendant les heures d'ouverture. Il peut également être consulté sur le site Internet de la Commune de Grandson : <https://www.grandson.ch/officiel/pilier-public/>.

Les observations ou oppositions éventuelles, motivées, avec nom, adresse, date et signature doivent être consignées sur la feuille d'enquête ou adressées, par écrit sous pli recommandé, aux Municipalités des communes territoriales concernées, durant le délai de l'enquête. Il ne sera pas tenu compte des observations ou oppositions déposées après l'expiration du délai d'enquête.

LES MUNICIPALITES DE GRANDSON ET DE GIEZ